

*Der schweizerische Gesandte in Paris, Ch. Lardy, an den Bundespräsidenten
und Vorsteher des Politischen Departementes, E. Müller*

S handschriftlich

Paris, 15 mars 1913

Avant-hier, j'ai tenu à Vous rendre compte immédiatement et sans commentaires de mon entretien avec le Président de la République, pendant que les termes en étaient encore entièrement présents à ma mémoire. – Permettez-moi de Vous demander aujourd'hui s'il n'y a pas lieu pour nous de tirer quelques conclusions de cet entretien, combiné avec le contenu du rapport de Rome du 24 Février?¹

Il est possible que M. Poincaré ait parlé comme il l'a fait, simplement sous l'influence de la conversation qu'il venait d'avoir peu de minutes auparavant avec le président du conseil, M. Briand, au sujet de l'appel de deux classes de réservistes en Italie. – Comme, au cours de l'année dernière, nous avons échangé presque chaque mercredi, quelques mots sur la politique générale lorsque M. Poincaré était Ministre des Affaires Etrangères, il était assez naturel de continuer à en faire autant. – Il est possible au contraire que le Président, auquel j'avais demandé officiellement audience pour lui remettre la réponse du Conseil fédéral à la notification de son élection, ait prémédité cette conversation – *je ne puis trancher le point.*

Le fait n'en reste pas moins qu'à Paris comme à Rome, on se préoccupe en ce moment d'hostilités possibles italo-françaises dans les Alpes, et que, des deux côtés, on nous en parle. – Naturellement, chacun de nos voisins nous en parle à son point de vue, en nous disant ou en ne nous disant pas le fond de sa pensée.

Or, dans une guerre franco-italienne, la question de la Savoie neutralisée se pose pour nous. Je me demande s'il ne conviendrait donc pas (peut-être est-ce déjà fait) d'examiner à nouveau, discrètement, ce que nous pouvons et ce que nous devons faire en Savoie.

Vous connaissez le texte des trois projets de notes remis à M. Flourens, alors Ministre des Affaires Etrangères, le 2 Mars 1887, et le texte de la note suisse remise le 20 Avril au même M. Flourens et qui porte la date du 23 Février 1887².

1. Nr. 358.

2. Diese Dokumente befinden sich in: E 2, Archiv-Nr. 1643.



Y a-t-il lieu de réviser ces textes secrets? Convient-il de faire faire des cartes détaillées dressées en conformité du tracé alors indiqué par nous ou ces cartes existent-elles déjà?

Y a-t-il lieu de préparer d'autres mesures éventuelles d'exécution, par exemple d'examiner *in petto* quelle personnalité serait qualifiée pour les fonctions de commissaire fédéral civil et quelles instructions devraient lui être données? Ou encore d'examiner quelles troupes devraient être désignées en cas d'occupation? Je me rappelle qu'à l'époque où Boulanger préparait la guerre, le Colonel Pfyffer désirait n'envoyer dans la Savoie neutralisée que des troupes de landwehr parce qu'il considérait cette région comme peu exposée et comme en dehors des grandes routes militaires passant par le Valais et le Petit St-Bernard; M. Droz, alors chef du département des affaires étrangères, désirait au contraire, pour des motifs non militaires, l'envoi de troupes d'élite et «marquant bien».

Je n'ai jamais eu l'occasion d'aborder la question de la Savoie neutralisée avec M. le Colonel Sprecher, sauf peut-être, en passant, au jour qu'il était venu avec ses filles nous voir à la campagne dans le canton de Neuchâtel; il m'avait paru s'intéresser assez peu à cet *impedimentum*, autant que je puis m'en rappeler. – Si cependant les Italiens craignent une forte et brusque attaque des Français *via* Simplon ou Grand St-Bernard, et si les Français annoncent au contraire l'intention de laisser les Italiens franchir les Alpes pour les attendre dans la plaine, la Savoie peut prendre un certain intérêt, pour les belligérants d'abord, et aussi pour nous si des troupes italiennes, que les Français auraient laissé passer le Petit St-Bernard, envoyaient des détachements vers le nord (Ugine) et pénétraient aussi dans le territoire neutralisé.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de négocier actuellement, ici ou ailleurs, au sujet de cette affaire, et crois seulement qu'il conviendrait de ne pas la perdre de vue à l'heure actuelle; qu'il pourrait être opportun, en d'autres termes, de savoir ce que nous voulons et de nous préparer à agir en conséquence. – Je continue à ne pas croire à une guerre imminente, malgré l'attitude arrogante des alliés balkaniques; mais il semble que nous avons le devoir d'être prêts diplomatiquement et militairement en vue d'éventualités que, par une singulière coïncidence, nos deux voisins nous signalent chacun de leur côté.

Il serait intéressant de connaître l'interlocuteur de M. Pioda pour apprécier plus exactement la portée de son rapport du 24³.

3. Müller antwortete am 22. März 1913: Ihr Schreiben vom 15. dies ist mir richtig zugekommen; ich verdanke Ihnen dasselbe bestens. Ich habe mich schon früher mit der Savoyerfrage beschäftigt und habe sie bei Beginn der gegenwärtigen Krisis wieder in's Auge gefasst. Zunächst habe ich mit dem Chef des Militärdepartements, Herrn Bundesrat Hoffmann, über die Situation Rücksprache genommen, und Herr Hoffmann hat Herrn v. Sprecher veranlasst, ein Gutachten auszuarbeiten. Gegenwärtig liegt dieses Gutachten Herrn Hoffmann vor und dieser bereitet für den Bundesrat über die ganze Frage einen Bericht vor.

Meine Meinung ist, dass wir uns für den Augenblick jeden Schrittes bei den interessierten Staaten enthalten sollen. Ich glaube auch annehmen zu dürfen, dass der Bundesrat sich auf den Standpunkt stellen wird, dass die Schweiz wohl ein Recht aber keine Verpflichtung zur Besetzung der neutralisierten Seite von Savoyen habe und dass er also zur Besetzung nur schreiten wird, wenn er findet, dass dies im Interesse der Schweiz geboten sei.

4. APRIL 1913

773

Was von der Mitteilung zu halten ist, die uns beide Seiten, offenbar nicht nur zufälliger Weise, gerade jetzt gemacht haben, ist schwer zu sagen. Das beste wird sein, dass wir uns für *alle* Fälle bereit halten. [...] (*Briefentwurf*, E 2, Archiv-Nr. 1645).